

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE PROTECTION ET DE CONSERVATION DU



Vulbens, le mardi 24 mai 2016

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU VENDREDI 20 MAI 2016 A CLARAFOND-ARCINE

Commune de Chaumont : CHAUMONTET D., HONCZARUK G.,  
Commune de Chevrier : REINHARDT C.,  
Commune de Clarafond-Arcine : SOGNO-LINA E., PINGET O., BRIQUET C., BORDON J.,  
Commune de Dingy-en-Vuache : PYTHON F.,  
Commune de Savigny : /  
Commune de Vulbens : RINALDI S., DOMERGUE F., DUCRUET J.-L.,

Excusés : LAPRAZ L., MORIN N., VUICHARD J.-L., FOL Y., FENIX J.-P., PREVOST C.,

Invités : LAGRIFFOUL J.-M., NANTOIS E., PATRY S.

---

Monsieur Christophe BRIQUET, 4<sup>ème</sup> adjoint de la commune, accueille les membres du comité syndical dans la petite salle des fêtes de Clarafond-Arcine.

Jean-Louis DUCRUET (JLD) le remercie et accueille à son tour les délégués. Il souhaite la bienvenue à Emilie NANTOIS, qui a réalisé son stage BTS GPN (Gestion et Protection de la Nature) au sein du SIPC.V.

Gérald HONCZARUK est désigné secrétaire de séance.

L'assemblée à l'unanimité approuve le compte-rendu de la séance du 26 février 2016 à Dingy-en-Vuache.

### PROJET D'EXTENSION D'APPB :

Stéphane PATRY (SP) explique que l'ornithologue Lutz LÜCKER, qui suit depuis de nombreuses années la nidification des rapaces sur le Vuache, a trouvé en décembre 2013 un nouveau site de reproduction pour le Hibou Grand-Duc, dans la falaise située sous la RD 908a en face du Fort l'Ecluse. En 2015, les oiseaux se sont reproduits avec succès. (Voir la vidéo : <https://youtu.be/kZRKXFhrOkQ>)

Cependant, le 15 mars 2016, il écrit au SIPC.V et l'informe que :

*« En inspectant le site, j'ai découvert une corde toute neuve qui descend depuis le sentier sous la route d'Arcine vers le secteur du/des nids des Hiboux. On la voit assez bien depuis le pont levis du Fort-Ecluse inférieur ou lorsqu'on descend au bord du Rhône sous le hameau du Lavoux / Longeray, côté Ain. Cette corde a été fixée en plusieurs endroits par des tiges métalliques solides.*

*Il va sans dire qu'une utilisation, même irrégulière, de cette "voie" pourrait mener à la désertion définitive de ce site par les Hiboux. Ces oiseaux doivent être sur le point de pondre à cette saison.*

*Je ne sais pas ce qu'on peut faire sur le plan légal et matériel; j'espère avoir écrit à la bonne adresse. Hélas, un démantèlement de cette voie pourrait déranger les oiseaux autant que son utilisation. Mais comment trouver les "auteurs" de l'ouvrage? ».*

Face à l'urgence et ne connaissant pas les auteurs de ces aménagements, la SIPCVC a donc décidé de mettre en place deux panneaux d'information aux départs des sentes qui mènent à la falaise, en précisant que :

*Aux personnes ayant aménagé la falaise ci-dessous pour la pratique de l'escalade :*

*ATTENTION, la falaise est actuellement occupée par un couple de Hibou Grand-Duc, espèce protégée aux niveaux national et européen, en pleine période de nidification. Le moindre dérangement peut entraîner l'abandon des œufs !*

*Par conséquent nous vous demandons de ne plus fréquenter ce site.*

*Par ailleurs, vous êtes dans le périmètre du site Natura 2000 du « Massif du Mont Vuache », qui impose une évaluation des incidences avant tout projet d'aménagement. Le non-respect de cette réglementation vous expose à des poursuites judiciaires. La police de la nature a été informée !*

*Merci de nous contacter au 04 50 04 62 89*

*[sn2000vuache@orange.fr](mailto:sn2000vuache@orange.fr)*

*Syndicat Intercommunal de Protection et de Conservation du Vuache*

*Mairie, 1 rue François Buloz 74520 VULBENS*

Un agent de l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage) s'est rendu sur place le 26 mars. Une équipe est retournée sur le site le 20 mai. Ils n'ont cependant rien pu constater, si ce n'est la présence des panneaux du SIPCVC.

SP rappelle que le syndicat avait été sollicité en mars 2012 pour un aménagement de ces falaises et qu'il avait répondu que le SIPCVC était opposé à l'aménagement de nouvelles voies d'escalades, trop souvent à l'origine de dégradations du milieu naturel (formations herbeuses sèches) et de dérangements de l'avifaune nicheuse (rapaces notamment). Il a par ailleurs estimé que le secteur était trop difficile d'accès.

Par conséquent, et pour éviter qu'un tel incident ne se reproduise, il est proposé de monter un dossier d'extension du périmètre de l'APPB (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope), ce qui permettra d'interdire l'aménagement de nouvelle voie dans ce secteur. Une seule parcelle est concernée sur la commune de Clarafond-Arcine : OA 1 (18 748 m<sup>2</sup>).

Jacques BORDON (JB) ajoute que la présence de cette espèce protégée justifie pleinement l'extension de l'APPB et que par ailleurs, la CDNPS (Commission départementale de la nature, des paysages et des sites) qui étudie les demandes, attend actuellement une nouvelle proposition d'APPB pour pouvoir se prononcer sur d'autres projets en attente pour la Haute-Savoie.

Après débat, l'assemblée à l'unanimité approuve le projet d'extension de l'APPB.

### STAGE D'EMILIE NANTOIS :

Emilie NANTOIS se présente : elle a effectué un stage de 8 semaines (du 19/10/15 au 06/11/15 et du 07/03/16 au 08/04/16) au sein du SIPCVC, dans le cadre de la préparation du BTS GPN à l'ISETA. Elle avait pour mission le « *Suivi des zones humides du piémont du Vuache* ».

Elle expose ensuite à l'assemblée les résultats de son travail.

Gérald HONCZARUK propose d'améliorer encore les travaux de drainage du motocross pour l'alimentation en eau du marais du Dauzet (curage).

Concernant les deux étangs, JB propose de programmer des travaux d'entretien : curage du canal de liaison, réouverture des berges pour favoriser les libellules et limiter l'acidification des plans d'eau, etc.

L'assemblée félicite Emilie pour la qualité de son étude et SP la remercie pour son sérieux, son engagement et ses compétences en hydraulique.

### RENCONTRE AVEC L'OGM :

Une sortie de terrain a été effectuée le lundi 4 avril 2016 sur le plateau du Carrelet (Savigny) en présence de Marc MONTADERT, directeur de l'OGM (Observatoire des Galliformes de Montagne) et de Christian PREVOST, ancien agent de l'ONF (Office National des Forêts) et vice-président de la LPO74 (Ligue pour la Protection des Oiseaux de Haute-Savoie).

#### Propositions pour les placettes et les couloirs de liaison :

- Recépage des frênaies à 1 mètre du sol de manière à favoriser les espèces secondaires (aubépines, noisetiers, alisiers, etc.),
- Favoriser les hêtres tortueux,
- Abandonner les zones de combe ou le sol est épais (développement rapide de la végétation) et préférer les zones de lapiaz ou l'épaisseur de terre est faible.

#### Proposition pour les places de nichées :

- Supprimer les rejets de souche pour maintenir au maximum l'apport de lumière au sol.

#### Les facteurs pouvant expliquer les faibles effectifs de Gélinotte des bois sur le Vuache :

1. Le facteur le plus limitant correspond à la **survie hivernale** : d'où l'importance de préserver et de favoriser les végétaux sempervirents (zones refuges).
2. Les effectifs de Gélinotte des bois sur un territoire sont caractérisés par une **fluctuation de la population**, liée à différents facteurs et notamment :
  - a. La pression de prédation, qui peut par exemple être forte si un rapace (Autour des palombes) s'installe sur le long terme,
  - b. L'évolution sur les territoires voisins. Exemple : la forte population de l'oiseau dans le Vuache dans les années 90 est probablement liée à la régression de l'espèce à la même époque dans la Haute-Chaine du Jura. En revanche, la chute des effectifs observée depuis 15 ans au Vuache est parallèle à l'augmentation des populations jurassiennes.

Pour contrôler la présence d'individu sur le massif, Marc MONTADERT propose d'effectuer une **recherche estivale des places de poudrage** (par temps sec). Récolte et photographie des plumes seront réalisées pour identification.

JLD explique qu'un partenariat pourra être trouvé avec les acteurs locaux pour réaliser ces travaux d'améliorations des placettes. Il propose de présenter l'évolution des placettes (photos) lors du prochain comité (stage de Léo GAILLARD).

### **INDEMNITE DE STAGE DE LEO GAILLARD**

*Monsieur le Président informe l'assemblée que monsieur Léo GAILLARD, demeurant 930 route de Saint-Julien 74270 CHAUMONT, effectue actuellement un stage de 8 semaines (du 29/03/16 au 15/04/16 et du 30/05/16 au 01/07/16) au sein du SIPCV, dans le cadre de la préparation du Bac Pro GMNF (Gestion des Milieux Naturels et de la Faune) à l'ISETA.*

*Monsieur Léo GAILLARD a pour mission la « Réalisation d'un état des lieux des clairières forestières du massif du Vuache ».*

*Par conséquent, et compte tenu de la charge de travail qui est demandée, monsieur le Président propose d'allouer à monsieur Léo GAILLARD une indemnité de stage de 400 €.*

**Après avoir délibéré, le comité à l'unanimité :**

- 1) *APPROUVE la proposition de monsieur le Président,*
- 2) *DECIDE d'allouer à monsieur Léo GAILLARD une indemnité de stage de 400 €,*
- 3) *DIT que le versement de cette indemnité sera réalisé à la fin de la période de stage.*

**PÂTURAGES DU VUACHE :**

JLD informe le comité du récent décès de Joseph MORETTI, propriétaire sur les pâturages du Vuache. Il explique que son fils Damien est sensible à la gestion effectuée par le SPCV sur ces prairies.

Il présente ensuite la nouvelle proposition de monsieur Maurice GENOUD, qui souhaite toujours vendre ses parcelles au SPCV, mais cette fois ci pour un montant total de 20 000 € (soit 0.565 € le m<sup>2</sup>). JLD rappelle cependant que les finances du syndicat sont de plus en plus contraintes. JB demande si une aide du Conseil Départemental de la Haute-Savoie (CD74) est envisageable ?

L'assemblée estime que le prix au m<sup>2</sup> est encore trop élevé et rappelle que le SPCV a déjà investi 17 000 € dans la réhabilitation de ces prairies. Elle propose de manifester un intérêt certain au propriétaire, mais d'expliquer que cette acquisition ne peut être réalisée pour le moment en raison de l'absence de financement.

Elle demande à SP de trouver la grille des prix moyens pratiqués dans la vente des parcelles cadastrées en « prés » et en « bois ». Elle estime que ce prix ne doit pas dépasser 0.40 € / m<sup>2</sup>.

SP présente enfin les travaux qui vont être réalisés prochainement par l'entreprise P. FOL pour la mise en place de la réserve d'eau sur les pâturages :

- Travaux de terrassement d'une plateforme de 15 m X 3m,
- Installation de la citerne souple fermée autoportante 30 m<sup>3</sup> « Labaronne Citaf »,
- Mise en défens par une clôture barbelée,
- Raccordement au tube PE 63 (alimentation du bac). Mise en place d'une vanne pour couper l'alimentation à la citerne,
- Raccordement de la citerne à un abreuvoir bac à niveau constant.

**FUSION DU SIAV ET DU SPCV :**

*Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L5212-27 ;*

*Vu l'arrêté préfectoral n°104-90 du 11 décembre 1990 portant création du syndicat intercommunal de protection et de conservation du Vuache ;*

*Vu l'arrêté préfectoral n°98-11 du 23 mars 1998 portant création du syndicat intercommunal d'aménagement du Vuache ;*

*Vu la délibération du comité syndical du syndicat intercommunal de protection et de conservation du Vuache du 06 février 2015 approuvant le principe de la fusion ;*

*Vu la délibération du comité syndical du syndicat intercommunal d'aménagement du Vuache du 04 février 2015 approuvant le principe de la fusion ;*

*Vu les avis des conseils municipaux se prononçant sur le principe de la fusion ;*

*Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2016-0015 du 25 mars 2016 adoptant le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) de la Haute-Savoie, et notamment sa proposition n°7 pour l'arrondissement de Saint-Julien en Genevois ;*

*Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2016-0023 du 18 avril 2016 portant projet de périmètre de fusion du syndicat intercommunal d'aménagement du Vuache et du syndicat intercommunal de protection et de conservation du Vuache*

*Vu le projet de statuts du futur syndicat créé, établi d'un commun d'accord entre les deux syndicats ;*

*Le président rappelle l'exposé des motivations liées à l'engagement de cette procédure de fusion. En raison de leurs activités complémentaires en matière d'entretien, d'aménagement, de protection et de mise en valeur touristique du patrimoine naturel sur le périmètre commun du massif du Vuache, une fusion du syndicat intercommunal de protection et de conservation du Vuache et du syndicat intercommunal d'aménagement du Vuache doit, aujourd'hui, être envisagée. Elle permettrait de pérenniser les politiques conduites grâce à la mutualisation des moyens humains, techniques et financiers.*

**Entendu l'exposé, après délibéré, le comité, à l'unanimité :**

- 1) **PROPOSE ET DECIDE** la fusion des deux syndicats, **à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017**, dans leurs attributions et leurs périmètres actuels qui regroupent les communes de Chaumont, Chênex, Chevrier, Clarafond-Arcine, Dingy-en-Vuache, Jonzier-Epagny, Savigny, Valleiry, Vers, Viry et Vulbens ;
- 2) **PROPOSE**, pour le nouveau syndicat issu de la fusion, les statuts ci-annexés ;  
La composition du comité syndical s'établit comme suit :
  - Deux délégués titulaires et un délégué suppléant pour chaque commune, soit 22 délégués titulaires et 11 délégués suppléants,
  - Un délégué supplémentaire et son suppléant pour les communes de CLARAFOND-ARCINE, VULBENS, VALLEIRY et VIRY, soit 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants. Ces délégués représentent le monde associatif : Activités de plein air, Associations de protection de la nature, Associations d'éducation à l'environnement, Associations de chasses agréées.
- 3) **DEMANDE** au Préfet de la Haute-Savoie d'arrêter, dans un délai de deux mois, le périmètre de ce nouveau syndicat et de solliciter en conséquence l'accord des maires des communes membres des deux syndicats concernés par la fusion.

**MANIFESTATIONS SPORTIVES :**

Quatre manifestations sportives sont programmées cet été et cet automne et font l'objet de demandes d'autorisations auprès du SIPCVC. Les différents projets de parcours sont présentés aux membres du comité.

Après débat, l'assemblée décide, pour l'ensemble des manifestations, **de fixer à 200 le nombre maximum de participants autorisé sur le territoire du SIPCVC et au sein du périmètre Natura 2000**. Par ailleurs et en raison du nombre croissant de sollicitations pour l'organisation d'événements sportifs sur le massif du Vuache, il sera indiqué que le SIPCVC limitera le nombre de manifestations par an, et ce à partir de 2017. Ce nombre sera défini lors des prochaines réunions. Les demandes seront alors traitées en fonction de la date d'arrivée des courriers officiels.

- **Dimanche 9 octobre 2016** : 3<sup>ème</sup> Trail du Vuache. Organisateur : MJC du Vuache.  
JLD explique qu'un courrier lui a été adressé par la commune de Dingy-en-Vuache le 12 avril 2016, l'informant que le conseil municipal trouvait fort regrettable que le nombre de participants soit limité ainsi. Il a été rappelé que la majorité des participants était des habitants du territoire. Le conseil a donc demandé d'ouvrir le prochain trail à au moins 300 personnes, afin de contenter plus de monde.  
Une rencontre s'est tenue à Vulbens le 25 avril 2016 avec les organisateurs, en présence de JLD et de Yann FOL. Le SIPCVC a exprimé à cette occasion sa satisfaction sur l'organisation de 2015. La MJC du Vuache a demandé de pouvoir inscrire, le matin de la course, 50 personnes supplémentaires. Elle a cependant confirmé qu'elle se limiterait à 200 inscriptions sur Internet.  
FP explique que la position de la commune de Dingy-en-Vuache (et de quelques autres du Pays du Vuache) est liée à la notoriété « locale » de cette course, qui attire d'avantage les habitants du territoire plutôt que les grands amateurs de trail.  
JLD regrette que les maires ne soutiennent pas les décisions du SIPCVC.  
Fabrice DOMERGUE (FD) rappelle que l'autorisation du SIPCVC en 2015 avait été donnée à titre exceptionnel. JB craint que l'exceptionnel ne devienne permanent !

Après débat, l'assemblée décide de renouveler l'autorisation, à titre exceptionnel.

- **Samedi 17 septembre 2016** : 1<sup>ère</sup> édition de la Rando VTT « Tous-en-chêne ». Organisateur : Association des parents d'élèves de Chênex.  
Après débat, le SIPCVC :
  - Refuse le tracé qui emprunte le chemin rural de la Gronie, puis le chemin rural dit de la Montaz et enfin le chemin des Espagnols,
  - Refuse le tracé qui emprunte le chemin du Vuache depuis Cortagy jusqu'aux Baraques de Savigny, puis le chemin de la montagne jusqu'aux pâturages du Vuache et enfin le GR « Balcon du Léman » jusqu'à Chaumont.
 Il propose à l'APE d'emprunter l'itinéraire balisé du « Tour du Vuache » qui permet de relier Cessens à Chaumont par Olliet et Cortagy. Il demande également aux organisateurs de se rapprocher des ACCA (Associations Communales de Chasse Agréées) pour les informer sur la manifestation.
- **Dimanche 28 août 2016** : 17<sup>ème</sup> rando VTT et pédestre Trans'Val des Usses. Organisateur : Office de Tourisme du Val des Usses.  
Après débat l'assemblée refuse le tracé au sud du Château de Thiollaz et le long du Fornant (rivière de première catégorie et site Natura 2000) et demande aux organisateurs d'emprunter le GR 65 « Saint-Jacques de Compostelle ».
- **Samedi 24 septembre 2016** : Trail de Musièges. Organisateur : Musièges animations.  
Après débat, le SIPCVC refuse le tracé passant par la cascade de Barbannaz et demande aux organisateurs d'emprunter le GR « Saint-Jacques de Compostelle ». L'itinéraire sur la crête n'est pas autorisé non plus : prendre la route qui descend du sommet du Mont de Musièges, comme en 2015. Informer les ACCA.

L'ensemble des autres consignes énumérées dans les autorisations des années précédentes seront rappelées dans chacun des courriers de réponse.

JLD demande au comité de se prononcer si un projet de randonnée en Quads se représente, comme en 2015 (commune de Chaumont). L'assemblée à l'unanimité exprime un refus catégorique.

#### QUESTIONS DIVERSES :

- **Cabane des chasseurs de Savigny** : JLD informe le comité que le permis de construire a été accepté. Le SIPCVC a parallèlement été contacté par Vincent HUSSENOT, Président de Savigny à Venir, afin d'obtenir les comptes-rendus des comités syndicaux de 1992. Ceux-ci lui ont été transmis. JLD explique que désormais, toute demande de document devra être transmise au Président du SIPCVC.
- **Schéma directeur de la randonnée** : SP rappelle à l'assemblée qu'il élabore actuellement le schéma directeur de la randonnée pour le Pays du Vuache. Ce document permettra d'avoir une vision à long terme des projets d'aménagement du territoire dans les domaines de la randonnée pédestre, VTT/VTC et équestre. Il est également obligatoire si la collectivité souhaite obtenir des aides du CD74 (3 niveaux de classement des itinéraires avec des aides dégressives). Une rencontre a ainsi été organisée avec chaque commune pour recenser le ou les projets communaux et les inclure dans le projet de territoire.  
Pour les communes de Chaumont et de Clarafond-Arcine, un travail est en cours avec la Communauté de Commune du Pays de Seyssel (CCPS) qui réalise le schéma directeur de la randonnée à l'échelle des 3 communautés de communes (CCPS, CC du Val des Usses et CC de la Semine), de manière à articuler les connexions entre les deux territoires.  
SP explique que le nouveau syndicat du Vuache et la nouvelle communauté de communes seront tous deux compétent en matière de randonnée, ce qui pose un problème pour le territoire commun (Chaumont et Clarafond-Arcine).
- **Circulation des véhicules à moteur** : A la fin de l'hiver, à Vulbens, des Quads ont emprunté le chemin rural dit de la Montagne, interdit à la circulation des véhicules à moteur par Arrêté municipal. Ceux-ci ont fortement détérioré une prairie naturelle située sur le domaine privé (Parcelle n° 0B 934 appartenant à Monsieur Jean-Luc DESEBE). La police de la nature a été sollicitée pour que sa

présence soit renforcée durant les périodes qui ont suivi, sensibles pour la faune sauvage. Aucun individu n'a cependant pu être identifié ou interpellé. FD propose que la commune porte plainte pour violation de la réglementation.

- **Travaux de l'ISETA au près du Feu à Chaumont** : Intervention des élèves en BAC PRO GMNF les 29, 30 et 31 mars 2016.
- **Sortie printanière ENS** : Dimanche 3 avril 2016. Une douzaine de participants. JB explique que la faible fréquentation cette année est probablement liée à la sortie tardive du programme des animations 2016. FD s'interroge sur le fait d'avoir changé la date, cette sortie étant habituellement organisée le weekend de pentecôte ?
- **Catalogue floristique du Vuache** : JB explique que la maquette définitive sera prête pour la fin mai. L'impression est programmée pour le début juillet 2016.
- **Locaux technique SIAV/SMS** : JLD et SP rappellent que l'équipe technique du SMS (Syndicat Mixte du Salève) constituée de deux agents, est mise à la disposition du SIAV à raison de 4 mois par an. Celle-ci ne dispose cependant pas d'un véritable local technique : elle ne cesse en effet depuis 15 ans de déménager d'une commune à une autre, étant à chaque fois hébergée gracieusement de façon provisoire. Cette situation reste difficile et induit une perte de temps importante lorsqu'il s'agit de déplacer l'ensemble du matériel. Aussi et afin d'offrir des conditions de travail plus confortables et pérennes à nos agents, un projet de bâtiment technique est à l'étude. Il verrait le jour sur la commune de Présilly, sur un terrain situé dans la zone artisanale des Grands Prés (position centrale pour le genevois). Le SMS serait propriétaire et le syndicat du Vuache verserait un loyer sur le principe 2/3 – 1/3.  
L'assemblée accepte le principe d'une mutualisation des équipements avec le SMS. FP propose que le coût du local technique soit inclus dans le coût de mise à disposition des salariés. L'assemblée approuve.
- **Accident sur la RD908a** : SP informe l'assemblée que le panneau n°8 du Parcours de Découverte du Vuache intitulé « A l'extrémité nord du Vuache » et situé en face du Fort l'Ecluse sur la commune de Chevrier, a été entièrement détruit dans la nuit du 10 au 11 mai 2016 lors d'un accident de la route. Une déclaration de dommage matériel, causé par autrui, a été adressée à l'assurance du conducteur. Le préjudice s'élève à 1 786.80 €.

**L'assemblée n'ayant plus de points à aborder, le Président lève la séance à 22h15 et la commune de Clarafond-Arcine convie le comité à un repas.**

#### **Lexique des abréviations :**

JLD : Jean-Louis DUCRUET

JB : Jacques BORDON

FP : François PYTHON

FD : Fabrice DOMERGUE

SP : Stéphane PATRY

ACCA : Associations Communales de Chasse Agréées

APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

CCPS : Communauté de Commune du Pays de Seyssel

CCVU : Communauté de Commune du Val des Usses

CCS : Communauté de Commune de la Semine

CDNPS : Commission départementale de la nature, des paysages et des sites

GMNF : Gestion des Milieux Naturels et de la Faune

GPN : Gestion et Protection de la Nature

ISETA : Institut des Sciences de l'Environnement et des Territoires d'Annecy

LPO74 : Ligue pour la Protection des Oiseaux de Haute-Savoie

OGM : Observatoire des Galliformes de Montagne

ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

ONF : Office National des Forêts

SIAV : Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache

SIPCV : Syndicat Intercommunal de Protection et de Conservation du Vuache

SMS : Syndicat Mixte du Salève